

AFFAIRE N° 10

AUGMENTATION INDEMNITES allouées au Dr LAMARQUE et à MM. NATIVEL et CHASSAGNE.

Le MAIRE demande au Conseil d'envisager l'augmentation des indemnités allouées aux personnes dont les noms suivent et dans les proportions suivantes:

M. le Dr LAMARQUE, Chirurgien à l'Hôpital St-Jacques, de VINGT MILLE à QUARANTE MILLE FRANCS (40.000 Fcs) par mois;

M. NATIVEL, Avocat-Conseil de la Commune de Saint-Denis, de DEUX MILLE CINQ CENTS Fcs (2.500 Fcs) à DIX MILLE FRANCS (10.000 Fcs) par mois;

M. CHASSAGNE Raoul, Contrôleur de l'Electricité de la Ville de St-Denis, de CINQ MILLE (5.000 Fcs) à QUINZE MILLE FRANCS (15.000 Fcs) par mois;

Le MAIRE fait remarquer que le relèvement de ces indemnités n'a pas été sollicité par les intéressés mais il s'agit uniquement dit-il de rendre justice à des personnes qui font leur devoir avec conscience et dont la rétribution n'est pas en concordance avec les services fournis.

Ces augmentations auront effet à compter du 1er Janvier 1953.

Je mets aux voix les propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*In et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
le 28-1-53
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarrin*

*Approuvé
le 29 Janvier 1953
le Préfet
Signé: Philap*